



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION : DEMANDE DE PPCMOI 2025-01-0004 POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LA 36^E ET LA 38^E AVENUE.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le second projet de résolution PPCMOI 2025-01-0004 a été présenté et adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 19 mars 2025.

QUE le second projet de résolution : Demande de PPCMOI 2025-01-0004 **avec changement** pour le projet de développement entre la 36^e et la 38^e avenue peut être résumé ainsi :

- 1- 34 habitations jumelées avec des UHA alors que le règlement de zonage mentionne que les UHA sont autorisées seulement aux habitations unifamiliales isolée;
- 2- Des UHAA d'une superficie de 106.76 mètres carrés, soit une occupation de plancher de 90.3% tandis que le règlement de zonage mentionne qu'une UHAA doit avoir une superficie maximale de 40% d'occupation de plancher;
- 3- Largeur à la rue (frontage) de 7.76 mètres et de 8.05 mètres pour les lots 6 647 087 et 6 647 088, conformément aux obligations du MTMD (zone de non-accès), alors que le règlement de lotissement mentionne que la largeur minimale à la rue pour un lot d'usage unifamiliale jumelé doit être de 12 mètres minimums;
- 4- **Marge avant de 15.86 mètres (+/-0.25 mètres), alors que le règlement de zonage mentionne que la marge avant doit être de maximum 10 mètres;**

QUE le second projet de résolution soit disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 20^e jour de mars 2025.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 20 mars 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2025.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière